

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**DEFT****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

<b>Identité</b>	<b>DEFT</b>
<b>Usage</b>	Code GIFAP : WG
<b>Fournisseur</b>	Herbicide PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	0800 21 01 55
<b>Organisme consultatif officiel</b>	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

**Information sur les composants dangereux :**

<b>Description chimique</b>		Metsulfuron méthyle, granulé dispersable, 200 g/kg		
<b>Composition/Renseignements sur les ingrédients</b>				
<b>Numéro</b>	<b>% poids</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Nom chimique</b>	
1	200	74223-64-6	Metsulfuron méthyle: Methyl 2-(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoate	
<b>Numéro</b>	<b>N° CE</b>	<b>N° Annexe-1</b>	<b>Symbole(s)</b>	<b>Phrase(s) de risque</b>
1			Aucun	Aucune

**4. PREMIERS SECOURS****Premiers secours**

**Généralités**  
**Inhalation**  
**Peau**  
**Yeux**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.  
Rincer complètement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes au moins.  
Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

**Ingestion**

Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Avis aux médecins**

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction**

Brouillard d'eau, mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction inapproprié**

Jet d'eau.

**Produit de décomposition/combustion dangereux**

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.

**Equipement de protection**

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

**Informations supplémentaires**

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**DEFT**

---

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

<b>Précautions individuelles</b>	Ne pas respirer les poussières. Pour une protection appropriée, voir section 8.
<b>Précautions pour l'environnement</b>	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyer immédiatement tout déversements. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

<b>Manipulation</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
<b>Conditions de stockage</b>	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

<b>Mesures d'ordre technique</b>	Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation
<b>Limites d'exposition</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
<b>Protection personnelle</b>	
<b>Respiratoire</b>	En cas de formation de poussière, utiliser un masque à poussière (modèle BS EN143 avec filtre à particule P2)
<b>Main</b>	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale.
<b>Peau et corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Autres informations</b>	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

---

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

<b>Aspect</b>	Granulés
<b>Couleur</b>	blanc à gris
<b>Odeur</b>	inodore
<b>Inflammabilité</b>	non inflammable
<b>Propriétés d'explosivité</b>	aucune
<b>Densité</b>	0.687 g/ml
<b>Solubilité dans l'eau</b>	dispersable dans l'eau
<b>pH</b>	5.65

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**DEFT****10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune connue.
<b>Matériaux à éviter</b>	Matières alcalines, acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxyde de carbone et gaz nitrés).

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Nom</b>	<b>DEFT</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
DL50 Voie orale	rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermique	rat : > 5050 mg/kg
CL50 Inhalation	rat (4 heures) : > 6,4 mg/l (substance active). La formulation n'engendre pas/peu de poussières
<b>Irritation</b>	
Peau	non irritant
Yeux	non irritant
<b>Sensibilisation</b>	Pas de données

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

<b>Nom</b>	<b>DEFT</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (truite arc-en-ciel et carpe) : > 20 mg/l
Daphnie	Toxicité aiguë, 48h-CE50 : > 150 mg/l
Algue	Toxicité aiguë, 72h-CEr50 : 0,1838 mg s.a./l
Lemna mineure	Biomasse finale, CE50 : 0,000602 mg/l
<b>Devenir dans l'environnement</b>	
Dégradation abiotique	
Dégradation biotique	Facilement biodégradable
Bioaccumulation	

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

<b>Emballages</b>	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
<b>Produit et emballage contaminés</b>	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077
<b>N° d'identification danger</b>	90	<b>Carte TREM</b>	
<b>Libellé transport</b> : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (metsulfuron méthyle 200 g/kg)			

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**DEFT***Transport maritime (IMO/IMDG)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077
<b>Polluant marin</b>	Oui		

**Libellé transport** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (metsulfuron méthyle 200 g/kg)*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9 miscellaneous
<b>Groupe d'Emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077

**Libellé transport** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (metsulfuron méthyle 200 g/kg)

---

**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

---

**Classement****Symbole(s)****N** Dangereux pour l'environnement**Phrase(s) de Risques**

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) de Sécurité**

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**Installations classées**

Rubrique 1172

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Délai de réentrée sur les parcelles traitées :**

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 6 heures après la fin de la pulvérisation. »

---

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ÉTAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---